

Broglie
27270

Mairie

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux Mil Vingt Quatre, le cinq avril à dix-neuf heures et zéro minute, le Conseil Municipal de BROGLIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur BONNEVILLE Roger, Maire.**

Présents : Mme DUTOUR Martine, 1^{ère} Adjointe - M. PAGNIE Patrice, 2^{ème} Adjoint - Mme DUBOC Dominique, 3^{ème} Adjointe - M. GALLIER Thierry, 4^{ème} Adjoint - et M. LEROUGE Christian - M. DESCHAMPS Jean-Yves - M. LATHAM Amaury - M. SEHET David - Mme COUVREUR Laëtitia - Mme BRUMENT Magali, Conseillers Municipaux.

Excusée : Mme TESSIER Laurence qui donne pouvoir à M. BONNEVILLE Roger, Maire.

Absents : Mme HARANG Vanessa - M. de BROGLIE Philippe-Maurice - Mme DEROIN Jennifer.

Secrétaire de séance : Mme DUTOUR Martine, 1^{ère} Adjointe.

DATE DE CONVOCATION : 27/03/2024

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 11

**OBJET : Attribution de subventions de fonctionnement
aux associations et divers.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que divers Associations et Organismes, dans le cadre de leurs activités, ont sollicité auprès de la Commune une aide financière. La Commission Finances, réunie dans sa séance en date du 22 mars 2024, propose d'accorder les subventions ci-après, ainsi qu'une subvention au CCAS de la Commune d'un montant de 11 124 €.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lorsqu'une délibération porte sur une affaire dans laquelle un conseiller a un intérêt au titre de l'Article L2131-11, modifié, du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), celui-ci ne peut pas participer à la délibération. Cependant, il peut être également considéré qu'une association locale présente un intérêt communal et que la participation au vote de leurs membres n'est pas de nature à les faire regarder comme étant intéressés au sens des dispositions de l'Article L2131-11 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (1 abstention : M. BONNEVILLE Roger), d'accorder les subventions aux Associations et Organismes retenus par la Commission Finances pour les montants indiqués dans le tableau ci-dessous et qui seront inscrits au Budget Primitif 2024 au compte FD 65748 pour un montant total de 12 450 €, ainsi qu'au CCAS de la Commune une subvention d'un montant de 11 124 € qui sera inscrite au Budget Primitif 2024 au compte FD 657363.

Attribution de subventions de fonctionnement aux associations et divers		
BP 2024	CCAS & Association/Organisme	Montant ACCORDÉ
		c/657363
CCAS	Subvention pour le CCAS de Broglie	11 124,00 €
		c/65748
26	Coopérative Ecole Primaire J-F Mérimée	3 900,00 €
01	AFM Téléthon	150,00 €
02	AFSEP (sclérose en plaques)	120,00 €
03	AGIR avec BECQUEREL pour la VIE	75,00 €
06	Amicale des Sapeurs Pompiers de Broglie	500,00 €
07	Amis des Monuments et Sites de l'Eure	50,00 €
08	Section Locale des Anciens Combattants de Broglie	300,00 €
12	Tennis Club de Broglie	500,00 €
13	Club Football FCSA (Fusion Charentonne-St Aubin) - Broglie	2 000,00 €
14	Broglie Karaté	350,00 €
15	CFAIE Val-de-Reuil	75,00 €
20	Gymnastique Volontaire de Broglie (ASB)	500,00 €
21	Club Joie de Vivre	1 500,00 €
23	Les Chaussures Vertes (Broglie)	230,00 €
25	Les Restaurants du Coeur de l'Eure	100,00 €
32	VIE et ESPOIR (enfants atteints de leucémie ou cancer)	300,00 €
34	Association Pour l'Avenir de Broglie (APAB)	1 000,00 €
49	Judo Club (Bernay)	150,00 €
22	Le Rouge et le Noir	50,00 €
55-J	Le Temps des Cerises/Jazz en Pays Risle-Charentonne	50,00 €
55-M	Le Temps des Cerises/Festival de la Marionnette	50,00 €
70	Culture et Patrimoine dans nos villages	100,00 €
71	MFR (Maison Familiale Rurale)/CFA Bernay	100,00 €
73	France Alzheimer 27	200,00 €
74	MFR (Maison Familiale Rurale) de ROUTOT	100,00 €
total (c/65748)		12 450,00 €

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance,
Martine DUTOUR.

Le Maire, Roger BONNEVILLE.

[Signature]

Rendu Exécutoire après Dépôt

en Préfecture
08 AVR. 2024

et Publication ou Notification
du

le Maire

